

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Lettre Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII sur le Rosaire en l'honneur de Marie

I.—LE PREMIER TITRE DE RECOMMANDATION POUR LE ROSAIRE RESSORT DE LA PRIÈRE MÊME DONT IL EST COMPOSÉ

Combien il lui est agréable d'avoir une occasion nouvelle d'exciter chez les fidèles la piété envers la sainte Vierge, dont la dévotion a nourri ses jeunes années, s'est accrue avec l'âge, et dont l'assistance ne lui a jamais fait défaut dans le cours de sa vie et surtout depuis qu'il est assis sur la chaire suprême.

Toutes les fois que l'occasion Nous est donnée d'exciter et d'accroître dans le peuple chrétien l'amour et le culte de la glorieuse Mère de Dieu, Nous sommes inondé d'une joie et d'une satisfaction merveilleuses, non seulement parce que la chose est par elle-même très importante et très féconde en bons fruits, mais aussi parce qu'elle s'harmonise de la plus suave façon avec les sentiments intimes de notre cœur. En effet, la piété envers Marie, piété que Nous avons sucée avec le lait, grandit vigoureusement avec l'âge et s'affermite dans Notre âme; car Nous voyons plus clairement combien était digne d'amour et d'honneur celle que Dieu lui-même aime le premier, et d'une telle dilection que, l'ayant élevée au-dessus de toutes les créatures et l'ayant ornée des dons les plus magnifiques, il la choisit pour sa mère. De nombreux et éclatants témoignages de sa bonté et de sa bienveillance envers Nous, que Nous ne pouvons Nous rappeler sans la plus profonde reconnaissance et sans que nos yeux se mouillent de larmes, augmentèrent en Nous cette même piété et l'enflamment plus vivement. A travers les nombreuses et redoutables vicissitudes qui sont survenues, toujours elle a été Notre refuge, toujours Nous avons élevé vers elle Nos yeux suppliants; ayant déposé dans son sein toutes Nos espérances et toutes Nos craintes, toutes Nos joies et toutes Nos

tristesses, Notre soin assidu a été de la prier de vouloir bien se montrer en tout temps Notre mère et d'invoquer la précieuse faveur de pouvoir lui témoigner en retour les sentiments du plus tendre des fils.

Lorsque, dans la suite, par un mystérieux dessein de la providence de Dieu, il est arrivé que Nous ayons été appelé à cette chaire du bienheureux Pierre, pour représenter la personne même de Jésus-Christ dans son Église, ému du poids énorme de cette charge et n'ayant, pour Nous soutenir, aucune confiance dans nos propres forces, Nous avons sollicité avec plus d'instances les secours de l'assistance divine, par la maternelle intercession de la bienheureuse Vierge. Notre espérance, Nous sentons le besoin de le proclamer, n'a jamais été déçue dans le cours de Notre vie, ni surtout dans l'exercice de Notre Suprême apostolat. Aussi cette même espérance Nous porte-t-elle maintenant à demander, sous les mêmes auspices et par la même intervention, des biens plus nombreux et plus considérables, qui contribuent également au salut du troupeau du Christ et à l'heureux accroissement de la gloire de l'Église.

Il est donc juste et opportun, Vénérables Frères, que Nous incitions tous Nos fils et que vous les exhortiez après Nous à célébrer le prochain mois d'octobre, consacré à Notre-Dame et Reine auguste du *Rosaire*, avec le redoublement de piété que réclament les besoins toujours grandissants.

Comment la malice du siècle travaille et ne réussit que trop à extirper la foi et l'observance de la loi divine.

Par quels moyens de corruption et par combien la malice du siècle s'efforce d'affaiblir et d'extirper entièrement la foi chrétienne et l'observance de la loi divine, qui nourrit la foi et lui fait porter des fruits ce n'est déjà que trop visible; déjà le champ du Seigneur, comme sous un souffle empesté est presque couvert d'une végétation d'ignominie religieuse, d'erreurs et de vices. Et ce qui est plus cruel à penser, loin qu'un frein soit imposé ou que de justes peines soient infligées à une pervertie si arrogante et si coupable par ceux qui le peuvent et surtout qui le doivent, il arrive le plus souvent que leur inertie ou leur appui semble accroître la force du mal.

De là vient qu'on a à déplorer avec raison que les établissements publics où sont enseignés les sciences et les arts soient systématiquement organisés de façon que le nom de Dieu n'y soit pas prononcé, ou y soit outragé; à déplorer que la licence de publier par des écrits ou de faire entendre par la parole toutes sortes d'outrages contre le Christ-Dieu et l'Église d'aujourd'hui de jour en jour plus

impudente. Et ce qui n'est pas moins déplorable, c'est cet abandon et cet oubli de la pratique chrétienne qui en ont résulté pour beaucoup et qui, s'ils ne sont pas une apostasie ouverte de la foi, y mènent certainement, la conduite de la vie n'ayant plus aucun rapport avec la foi. Celui qui considèrera la confusion et la corruption des plus importantes choses ne s'étonnera par si les nations affligées gémissent sous le poids de la colère divine et frémissent dans l'appréhension de calamités plus graves encore.

Puissance du Rosaire pour apaiser la justice de Dieu offensé et remédier à la condition actuelle des hommes et des choses.

Or, pour apaiser la justice de Dieu offensé et pour procurer à ceux qui souffrent la guérison dont ils ont besoin, rien ne vaut mieux que la prière pieuse et persévérante, pourvu qu'elle soit unie avec le souci et la pratique de la vie chrétienne, ce que Nous croyons devoir être principalement obtenu par le *Rosaire en l'honneur de Marie*.

Son origine bien connue, que glorifient d'illustres monuments et que Nous-même avons plus d'une fois rappelée, atteste sa grande puissance. En effet, à l'époque où la secte des Albigeois, qui se donnait l'apparence de défendre l'intégrité de la foi et des mœurs, mais qui, en réalité, les troublait abominablement et les corrompait, était une cause de grandes ruines pour beaucoup de peuples, l'Eglise combattit contre elle et contre les factions conjurées, non pas avec des soldats et des armes, mais principalement en opposant la force du très saint Rosaire, dont la Mère de Dieu elle-même donna le rite à propager au patriarche Dominique; et ainsi, magnifiquement victorieuse de tous les obstacles, elle pourvut, et alors et dans la suite, pendant des tempêtes semblables, au salut des siens, par un succès toujours glorieux. C'est pourquoi, dans cette condition des hommes et des choses que Nous déplorons, qui est affligeante pour la religion, très préjudiciable au bien public, nous devons tous prier en commun avec une égale piété la sainte Mère de Dieu, afin d'éprouver heureusement, selon nos désirs, la même vertu de son Rosaire.

Se confier à Marie c'est se confier à la Mère de la Miséricorde.

Et, en effet, lorsque nous nous confions à Marie par la prière, nous nous confions à la Mère de la Miséricorde, disposée de telle sorte à notre égard que, quelque soit le besoin qui nous presse, surtout l'acquisition de la vie immortelle, elle vient aussitôt et d'elle-même, sans être appelée, toujours à notre aide, et elle nous donne du trésor de cette grâce dont elle reçoit de Dieu, dès le prin-

cipe, la pleine abondance, afin de devenir digne d'être sa mère. Cette surabondance de la grâce, qui est le plus éminent des nombreux privilèges de la Vierge, l'élève de beaucoup au-dessus de tous les hommes et de tous les anges, et la rapproche du Christ plus que toutes les autres créatures : *C'est beaucoup pour un saint de posséder une quantité de grâce suffisante au salut d'un grand nombre ; mais, s'il en avait une quantité qui suffît au salut de tous les hommes du monde entier, ce serait le comble ; et cela existe dans le Christ et dans la Bienheureuse Vierge* (1).

Il est à peine possible de dire combien nous lui sommes agréables lorsque nous récitons le Rosaire.

Lors donc que nous la saluons pleine de grâce par les paroles de l'ange et que nous tressons en couronne cette louange répétée, il est à peine possible de dire combien nous lui sommes agréables et nous lui plaisons : chaque fois, en effet, nous rappelons le souvenir de sa sublime dignité, et de la rédemption du genre humain que Dieu a commencée par elle ; par là aussi se trouve rappelé le lien divin et perpétuel qui l'unit aux joies et aux douleurs, aux opprobres et aux triomphes du Christ pour la direction et l'assistance des hommes en vue de l'éternité. Que s'il a plu au Christ, dans sa tendresse, de prendre si complètement notre ressemblance et de se dire et se montrer à tel point fils de l'homme et notre frère afin de mieux faire éclater sa miséricorde envers nous, *Il a dû devenir semblable en tout à ses frères afin d'être miséricordieux* (2) ; de même Marie, qui a été choisie pour être la mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est notre frère, a été élevée par ce privilège au-dessus de toutes les mères, pour qu'elle répandit sur nous et nous prodiguât sa miséricorde.

La langue ne peut exprimer mais les âmes pieuses sentent combien brûle en Marie la flamme d'une affection généreuse et effective.

En outre, si nous devons au Christ de nous avoir fait participer au droit qui lui appartenait en propre d'avoir Dieu pour père et de lui en donner le nom, nous lui devons également de nous avoir tendrement communiqué d'avoir Marie pour mère et de lui en donner le nom. Et comme la nature elle-même a fait du nom de mère le plus doux d'entre les noms, et de l'amour maternel comme le type de l'amour tendre et dévoué, la langue ne peut pas exprimer, mais les âmes pieuses sentent combien brûle en Marie la flamme d'une affection généreuse et effective, en Marie qui est, non pas humainement, mais par le Christ, notre mère.

(1) S. Th. *op. VIII super salut angelica.*

(2) *Hebr., II, 17.*

S'adresser à elle en toute confiance parcequ'elle connaît tout ce qui nous concerne et qu'elle peut et désiré nous secourir.

Ajoutons qu'elle voit et qu'elle connaît beaucoup mieux que toute autre ce qui nous concerne; les secours dont nous avons besoin dans la vie présente, les périls publics ou privés qui nous menacent, les difficultés et les maux dans lesquels nous nous trouvons surtout la vivacité de la lutte pour le salut de notre âme contre des ennemis acharnés, en tout cela et dans les autres épreuves de la vie, bien plus que tout autre elle peut et elle désire apporter à ses fils chéris la consolation, les secours de tout genre. C'est pourquoi adressons-nous à Marie hardiment et avec ardeur, la suppliant par ces liens maternels qui l'unissent si étroitement à Jésus et à nous; invoquons avec piété son assistance par la prière qu'elle a elle-même désignée et qui lui est si agréable; alors nous pourrons nous reposer avec sécurité et allégresse dans la protection de la meilleure des mères.

(A suivre.)

Christophe Colomb

Le 12 octobre prochain, il y aura 400 ans que Christophe Colomb, parti du petit port de Palos, dans l'Andalousie, débarqua sur la terre d'Amérique, qu'il venait de découvrir.

Né en 1441 ou 1436, sur le territoire de la république de Gènes, d'une humble famille originaire de Plaisance, il entra à l'âge de 14 ans dans la marine génoise, où il fit son apprentissage et perfectionna ses connaissances scientifiques.

Tout le monde connaît l'histoire douloureuse de Colomb, rebuté successivement par le Portugal, l'Angleterre et l'Espagne dont la reine, Isabelle la Catholique, finit toutefois par consentir à lui fournir les vaisseaux qu'il réclamait. Il lui avait fallu huit ans de voyages et de sollicitations pour obtenir enfin les trois bateaux non pontés avec lesquels il affronta la mer ténébreuse.

Au moment où il partait sous le patronage d'Isabelle la Catholique, son frère Barthélémy arrivait d'Angleterre avec une réponse favorable du roi Henri VII aux propositions, adressées à ce monarque, à la suite des refus du Portugal et de l'Espagne. Peu ne s'en est fallu, comme on le voit, que la découverte et la conquête de l'Amérique n'aient été d'abord l'œuvre de la race anglo-saxonne qui, toutefois, n'a pas manqué depuis de prendre sa bonne part.

Christophe Colomb débarqua à l'île de San Salvador (Guanahani,

dans la langue des indigènes) le 12 octobre 1492 : le Nouveau-Monde était découvert.

Quelques années après, les souverains de Castille, écoutant trop facilement la calomnie, envoyaient François de Bovadilla en Amérique pour remplacer le héros qui avait à jamais illustré leur règne. Ce misérable arrêta Christophe Colomb et le renvoya, chargé de fers, en Europe. Il est juste d'ajouter que la reine Isabelle s'empressa de les lui ôter.

Colomb les garda comme un monument de sa gloire et ordonna qu'ils fussent placés dans son cercueil. Que sont devenus ces liens vénérables ? Nous l'ignorons. Le corps de « l'Amiral des Indes » fut porté en 1536 à Saint-Domingue, d'où il fut transporté à la Havane en 1795, après l'expulsion des Blancs.

L'Encyclopédie que nous venons de publier, recommande de célébrer, le 12 octobre prochain, une messe solennelle de la *Sainte-Trinité*, en commémoration de la descente de Christophe Colomb dans l'île de Guanahani. A la première nouvelle de la découverte de Colomb, une solennité du même genre fut célébrée à Rome sous la présidence du Pape Alexandre VI.

Le syndicat des cultivateurs

« Archevêché de Québec, 5 septembre 1892.

« ED. A. BARNARD, écr.,

« Département de l'Agriculture et de la Colonisation.

« Monsieur,

« Vous m'avez demandé, l'autre jour, s'il me serait possible de nommer un prêtre de l'archidiocèse qui fut chargé de donner son concours actif à votre syndicat des cultivateurs.

« Je viens de confier cette mission au Révérend M. David Gosselin, curé du Cap-Santé et rédacteur-propriétaire de la *Semaine Religieuse* de Québec.

« Je ne doute pas qu'il donnera aux intérêts de l'agriculture toute la sollicitude possible et désirable et que vous serez satisfait de son concours.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

« L.-N. ARCH. DE CYBÈNE,

« Coadj. de S. E. le Card. TASCHBEAU. »

A travers les Journaux.

On lit dans l'*Echo des Deux-Montagnes* :

« Un prêtre s'est abonné à notre journal cette semaine. Ça démontre que les anathèmes des journalistes calotins ne produisent pas de grands résultats. »

Si vraiment un prêtre s'est abonné à l'*Echo*, dit le *Courrier du Canada*, cela peut-être pour deux raisons : 1^o ou bien parce qu'il sympathise avec ce journal, et alors c'est un homme indigne du corps vénérable auquel il appartient ; 2^o ou bien parce qu'il veut étudier sur pié-à-terre, et avec documents à l'appui le progrès du voltairianisme et de la prétrophobie dans notre province, et alors l'*Echo* reçoit là un beau certificat d'impiété. Dans l'un ou l'autre cas, il n'y a pas de quoi se vanter.

A propos d'églises et de presbytères

Lorsqu'il devient nécessaire de construire une nouvelle église ou un nouveau presbytère, il faut adresser à l'autorité ecclésiastique une requête signée de la majorité des francs-tenanciers.

La requête reçue, l'évêque charge un député d'aller vérifier sur les lieux, les allégations, ainsi que les signatures et les marques des noms inscrits au bas de la requête.

Le député est tenu de faire connaître aux intéressés l'époque à laquelle il se rendra dans leur paroisse, par avis lu publiquement et affiché deux dimanches consécutifs, à la porte de l'église.

Le député doit biffer de la requête et de l'opposition les noms de ceux qui le demandent eux-mêmes, quelles que soient leurs raisons, et ajouter les noms de ceux qui demandent à se porter signataires de telle requête ou opposition.

Le procès-verbal transmis au supérieur ecclésiastique, avec tous les autres documents, ce dernier émane un décret canonique, si les allégations de la requête sont exactes, les signatures authentiques, et si de plus les signataires sont la majorité.

Lorsque les travaux sont faits par répartition légale, la majorité des francs-tenanciers doit d'abord présenter aux commissaires chargés de mettre en opération le chapitre 1 du titre IX des S. R. de la province de Québec, une requête pour obtenir la permission d'élire les syndics qui seront chargés de diriger la construction des dits édifices. Cette requête doit être présentée avec la copie du décret et le plan du nouvel édifice, approuvé par l'évêque.

Le nombre des syndics peut être de trois ou plus si l'on veut, et ils sont élus par les intéressés à la pluralité des voix.

Le curé peut être syndic, mais on n'est pas tenu de l'élire, et dans tous les cas il ne compte que pour un.

Avant d'entrer en charge, les syndics élus doivent présenter aux commissaires une requête pour les prier de confirmer leur élection, et leur permettre de cotiser les propriétaires et de prélever le montant pour lequel chaque individu sera cotisé.

Telle est la procédure suivie, chaque fois qu'il s'agit de construction ou de réparation d'églises, sacristies, presbytères ou cimetières.

Du commencement à la fin, rien ne se fait qu'avec l'assentiment de la majorité des francs-tenanciers. La majorité décide s'il y a lieu ou non de construire ou de réparer, fait préparer un plan tel qu'elle l'entend, et dont l'exécution pourra être plus ou moins dispendieuse.

Les plans choisis quelque fois, nous l'admettons, auraient pu et dû être moins dispendieux. Mais ces cas ne sont que l'exception ; et tout en tenant le curé responsable jusqu'à un certain point, il reste toujours vrai que la majorité des francs-tenanciers a donné son *placet*, a autorisé ce qui a été fait.

Comme notre population, en général, vaut beaucoup mieux que ceux qui versent des larmes hypocrites sur son sort, l'entente avec l'autorité ecclésiastique, en pareille matière, n'a guère laissé à désirer jusqu'à présent.

Ces détails suffisent pour faire apprécier à leur juste valeur les déclamations échevelées que certains journaux servent périodiquement à leurs lecteurs. Tant que notre peuple ne sera pas imbu des faux principes qu'on veut lui inculquer, il saura reconnaître que ses véritables amis ne se trouvent pas parmi les charlatans qui le flagornent, et qui au fond se moquent bien de lui.

Le savoir n'est pas la vertu

« Aussitôt que l'enfant du peuple a appris à lire, loin de le protéger, sa petite instruction ne sert qu'à l'exposer davantage : ce qui est un bien en principe devient un danger en fait. Depuis quelques années, je n'ai jamais rencontré de jeune assasin qui n'eût reçu une instruction primaire assez développée et montré un goût très marqué pour la mauvaise littérature. »

« L'instruction universelle a entraîné la lecture universelle, mais le catéchisme avec ses leçons si claires de morale pratique

est ce qu'on lit le moins.» (Un juge d'instruction au tribunal de la Seine).

« Le crime croit en habileté avec chaque progrès des arts et des sciences. Le savoir est un pouvoir ; mais n'est pas la vertu ; il est aussi prêt à servir le mal que le bien. » (Horatio Seymour, américain protestant).

« La culture intellectuelle sans la culture morale n'est-elle pas plutôt un mal qu'un bienfait ? N'est-ce pas donner des dents au lion et des serres au serpent ? » (M. Hopkins, surintendant de l'éducation de l'Indiana).

« Dans le Massachusetts, il y a un accusé sur 577 habitants, tandis qu'en Géorgie il n'y en a qu'un sur 1700. Dans la Nouvelle-Angleterre cependant tout le monde sait lire et écrire, et la Géorgie est un des États les plus arriérés sous le rapport des écoles. Que penseront de ce fait les gens qui s'imaginent que l'instruction à elle seule et par elle-même est une cause de moralité, et que, quand tout le monde aura passé par les écoles de l'État, il n'y aura plus de criminels. » (Claudic Jannet).

On est allé jusqu'à prôner la multiplication des écoles comme moyen d'enrayer l'émigration de la Province de Québec, en vertu de la prétention à la mode, supposons-nous, que l'école est une panacée pour tous les maux.

Logique moderne

Il se rencontre parfois des prêtres oublieux des promesses cléricales. Donc le clergé et la religion ne valent rien

Il se rencontre également des avocats et des notaires malhonnêtes, des médecins sans mœurs, des députés vénaux, des journalistes écerclés et polisçons, des officiers publics parjures, des époux adultères, en un mot, des débauchés dans toutes les classes de la société.

Donc, en vertu de la même logique, tous les avocats et les notaires sont des voleurs, tous les médecins sont sans mœurs, tous les députés sont vénaux, tous les journalistes sont écerclés et polisçons, tous les officiers publics sont des parjures, tous les époux sont des adultères, en un mot, toutes les classes de la société ne sont qu'un tas de débauchés.

 La légende du choléra

« D'après une légende orientale, l'ange de la mort vint visiter un jour une contrée de l'Asie.

Le roi du pays lui demanda quel fléau il apportait sous ses ailes noires.

—Le choléra, répondit le messager des colères célestes.

—Et combien cette maladie fera-t-elle de victimes ?

—Six mille.

Le choléra s'abattit en effet sur la contrée. Vingt-cinq mille personnes moururent.

A quelque temps de là, le roi vit de nouveau l'ange de la mort :

—Tu m'as manqué de parole, lui dit-il ; tu m'avais promis que le choléra ne me prendrait que 6000 de mes sujets. J'en ai perdu 25,000. Nous sommes loin de compte.

—Pas du tout, répondit le sombre envoyé du ciel, je t'ai tenu parole. Le choléra n'a tué, dans tes États, que 6,000 personnes.

—Et les 19,000 autres, de quoi sont-ils morts ?

—De peur. »

Moyen de ne pas avoir peur : Mettre ordre aux affaires de sa conscience.

 MYSTÈRES TALMUDIQUES

(Suite)

En 1260, à Weissembourg, les juifs massacrent un enfant chrétien.

En 1261, à Pfortzeim, duché de Bade, une vieille femme vend aux juifs une jeune fille de sept ans. Les juifs l'étranglent avec sa collerette, lui ouvrent les veines à coup d'aiguille et en *recueillent tout le sang*. On trouve le cadavre sous un monceau de pierres, les bras dressés vers le ciel. Le duc de Bade vient lui-même visiter le corps de la défunte. L'enfant se lève tout à coup et tond des mains suppliantes vers le prince comme pour demander justice. Elle reste une demi-heure dans cette situation, puis se recouche dans son tombeau de pierres. On amène un juif près du cadavre et, par un nouveau prodige, le sang coule des plaies de la victime. Ce que voyant, les juifs confessèrent leur crime et furent condamnés à mort avec la malheureuse qui avait vendu l'enfant (1).

(1) *Bollandistes*, 20 avril.

En 1283, à Pragne et à Mayence, deux crucifiements d'enfants par les juifs, pour se procurer, disent les historiens, le *sang chrétien dont ils sont si avides*.

* * *

Le juif, dit l'auteur de la *Bavaria Sacra*, a faim de la chair, a soif du sang chrétien. L'an 1285, un enfant de Munich, pris par les juifs, est livré aux plus atroces supplices ; ils lui arrachent ses habits, lui percent les mains, lui crèvent les yeux, lui ouvrent les veines, lui lancent des coups de stylet par tout le corps et n'en font qu'une plaie, mais surtout *recueillent avec grand soin le sang de leur victime pour l'usage de leur culte*. Les enfants juifs, s'associant à cette horrible scène, avaient réclamé l'honneur de recueillir le sang qui jaillissait.

Quand le peuple apprit le crime, ce fut dans toute la ville un long gémissement et des cris de douleur : chacun voulut voir les membres déchirés, les plaies béantes de l'innocent. Puis, la colère s'emparant de tous, malgré les magistrats, malgré le prince, le peuple se fit justice lui-même : il amassa du bois, du soufre autour de la maison du crime, et y brûla cent quatre-vingts juifs qui s'y trouvaient réunis.

Le Bienheureux Wernher

Dans le même temps (1286), ajoute le R. P. Matthieu Rader, jésuite, la même nation juive à Pahératius, dans le Palatinat, soumit un adolescent à un très cruel supplice, et, l'ayant placé sous la presse, le traita comme le raisin sous le pressoir, jusqu'à ce que tout le sang sortit du corps par la bouche, le nez, les oreilles, les mains, les pieds, etc. Cet enfant chrétien s'appelait Wernher ; les prodiges et les miracles qui suivirent sa mort célébrèrent sa patience.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Raymond, le 10 ; à Saint-François de la Beauce, le 12 ; à Saint-Callixte, le 14. —Nous avons reçu le premier numéro d'une intéressante revue littéraire qui a pour titre : *La Kermesse*. Comme son nom l'indique, cette publication est une œuvre de charité dont les profits seront affectés à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. Le prix de l'abonnement pour la série complète, qui comprendra 16 fascicules est de une piastre. Nous espérons qu'elle sera bien accueillie par les personnes charitables.—Les Messieurs suivants ont été ordonnés diacres, le 24 septembre : MM. Hégésippe Dorion, Edouard

Paquette, Joseph Veilleux, Alfred Paré, Philéas Filion, Pierre Loclerc, Joseph Thibaudeau ; J. Benjamin Paradis, Omer Plante, Odilon Dupuis, tous du diocèse de Québec.—M. l'abbé Bégin, du collège de Lévis, a été appelé à l'évêché de Sherbrooke.—Les propriétaires du *Weekly Empire* ont préparé et donné en prime à leurs nouveaux abonnés, une magnifique gravure de la députation ministérielle du Parlement d'Ottawa, qui est un véritable objet d'art, et dont on ne saurait faire trop d'éloges. Les deux figures qui attirent surtout l'attention, sont celles du Premier et du leader distingué des Communes, Sir John Thompson, représenté dans l'attitude qu'il prend quand il adresse la parole dans l'enceinte parlementaire. Les photographies sont d'une grandeur et d'une ressemblance qui permet de reconnaître chaque individualité, même à distance. D'ailleurs le nom de chaque député est au bas du groupe avec le chiffre correspondant à celui qui se trouve sur chaque photographie. Le tableau mesure $3\frac{1}{2}$ pieds par 2 pieds 4 pouces et vaut certainement le prix de plusieurs abonnements.

Ottawa.—M. Prud'homme est transféré de la cure de Sainte-Anne à celle de Casselman ; M. Paul Garon est nommé curé de Saint-Donat ; M. Beauchamp est transféré de Aylmer, à la cure de Sainte-Anne ; M. Legondre est nommé curé de Sainte-Philomène ; M. Myrand, vicaire à Sainte-Anne d'Ottawa ; M. Desjardins, vicaire à Casselman ; M. Chamberland, vicaire à Saint-Philippe d'Argenteuil ; M. J. Garon, vicaire aux Allumettes (Pontiac) ; M. Francœur, curé de Casselman se retire du ministère, et M. Dusablon, vicaire à Saint-André Avelin, retourne dans le diocèse des Trois-Rivières.

Manitoba.—Lors de son passage à Ottawa, le premier ministre de Manitoba aurait déclaré, paraît-il, que la question des écoles est morte et enterrée. Pour les catholiques de Manitoba, en particulier, elle n'est pas plus morte et enterrée que la question du pouvoir temporel de la Papauté pour les catholiques du monde entier. Une partie de la population est sous le coup d'une grave injustice, il est donc du devoir du gouvernement de la faire cesser. Le ministre de la justice est tenu en honneur de faire prévaloir son opinion, comme nous l'avons déjà dit. Rien ne pourrait justifier, et nous ne pouvions excuser un refus de protéger la majorité d'une manière quelconque. S'il y en a qui ont cru que notre article sur les écoles de Manitoba était une absolution donnée d'avance au gouvernement, quelle que soit son attitude, ils ont mal lu.